

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail-Démocratie-Paix

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

SECRETARIAT GENERAL

DIVISION DE L'ADMINISTRATION GENERALE  
DU PERSONNEL ET DU MATERIEL

DECRET N° 70/60  
DU 31/3/70 /ETR-D.AGPM

Portant nomination de Mr ANIZOCK Jean  
en qualité d'Attaché de Presse à l'Ambassade  
du Congo à PARIS ( France )

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT  
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT

Vu la Constitution du 30 Décembre 1969 de la République  
Populaire du Congo;

Vu le décret n° 66/92 du 2 Mars 1966 portant organisa-  
tion du Ministère des Affaires Etrangères;

Vu le décret n° 61/143 du 27 Juin 1961 portant statut  
commun des cadres du personnel diplomatique et consulaire de la  
République Populaire du Congo;

Vu les décrets n°s 62-287 du 8/9/62 et 67/116/ETR-D.AGPM  
du 16 Mai 1967 fixant la rémunération des Agents diplomatiques et  
Consulaires de la République Populaire du Congo à l'Etranger;

Vu le décret n° 67/102 du 6 Mai 1967 réorganisant les st  
structures des Ambassades de la République Populaire du Congo à  
l'Etranger;

Vu le décret n° 68/349 du 26/12/68 portant nomination de  
Mr GOMA Gaston Emmanuel en qualité d'Attaché de Presse à Paris

Vu le décret 68/349 du 26/12/68 portant nomination de  
Mr ANIZOCK Jean en qualité d'Attaché Culturel à Paris

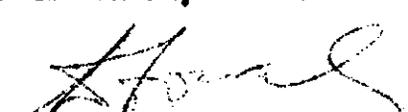
Vu le décret n° 70/2 du 4 Janvier 1970 portant nomination  
des Membres du Conseil d'Etat de la République Populaire du Congo  
Sur proposition du Ministère des Affaires Etrangères  
Le Conseil des Ministre entendu ;

D E C R E T

**ARTICLE 1er.**- Monsieur ANIZOCK Jean, professeur du C.E.G. de l'en-  
seignement précédemment attaché culturel à l'Ambassade du Congo à  
PARIS est nommé en qualité d'Attaché de Presse en remplacement de  
Monsieur GOMA Gaston Emmanuel appelé à d'autres fonctions.

**ARTICLE 2.**- Le présent décret qui prendra effet pour compter de la  
date de sa signature, sera enregistré et publié au journal Officiel  
de la République Populaire du Congo et communiqué partout on besoin  
sera.-

BRASSAVILLE, LE 3 MARS 1970

  
Le Commandant Marien NGOUABI.-

Par le Président de la République  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
d'Etat  
Le Vice-Président du Conseil d'Etat  
charge du Plan et de l'Administration du  
Territoire

~~\_\_\_\_\_~~  
~~\_\_\_\_\_~~  
Le Cdt Alfred RAOUL.-

p. Le Ministre des Affaires Etrangères

~~\_\_\_\_\_~~  
~~\_\_\_\_\_~~  
COMMANDANT A. RAOUL

Le Garde des Sceaux, Ministre  
de la Justice et du Travail

~~\_\_\_\_\_~~  
~~\_\_\_\_\_~~  
M. A. MODDILENO-MASSINGO

p. Le Ministre des Finances et du  
Budget en mission,  
Le Ministre du Commerce, de l'In-  
dustrie et des Mines assurant  
l'intérim.

~~\_\_\_\_\_~~  
~~\_\_\_\_\_~~  
~~\_\_\_\_\_~~